Commune de MONTMEYRAN

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 0 5 JUIL. 2023

ID: 026-212602064-20230704-D230704-01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°230704-01

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet, le conseil municipal de la commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 28 juin 2023

Présents (18): Hélène BOULAS, Sébastien CARRE, Christian DIDIER, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Régis MARCEL, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD Amélie RAVEL, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Sylvie ROUVIER, Maud SARMEO, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Absents ayant donnés pouvoir (5): Vincent CAUSSE (procuration à Christine FIGUET), Christine CAUSSE-LAMBERT (procuration à Régis MARCEL), Laetitia CHALLANCIN (procuration à Hélène BOULAS), Bernard CROZAT (procuration à Isabelle VATANT), Florent FAUCHERY (procuration à Amélie RAVEL)

Secrétaire de séance : Isabelle VATANT, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services

OBJET: Ressources Humaines - Adoption du protocole relatif au temps de travail

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 juin 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

 APPROUVE le protocole relatif au temps de travail annexé à la présente délibération à compter du 1^{er} septembre 2023

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	18
Conseillers-ères représenté-	5
e-s	
Ayant voté pour	23
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

ID: 026-212602064-20230704-D230704_01-DE

Pour extrait conforme Fait à Montmeyran, le 5 juillet 2023

> Le Maire Olivier ROCHAS

Le secrétaire de séance

Isabelle VATANT